

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE L'ETAT, DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE POUR LA CRÉATION DE TROIS ITINÉRAIRES CYCLABLES SUR L'AVENUE DU 1ER MAI DANS LE PARC D'ACTIVITÉS DES GLAISES À PALAISEAU, SUR LE PARC D'ACTIVITÉS D'IGNY VIA L'IMPASSE DE LA SABLIÈRE ET DE LA RUE LAVOISIER, SUR L'AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE ET LA RUE DE L'EGLISE À IGNY, AINSI QUE POUR L'ACQUISITION ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'OUTIL D'HYPER VISION ÉNERGÉTIQUE SMARTGLOBE

Siège : Orsay

| | | |
|--------------------------------|---|----|
| Nombre de délégués en exercice | : | 27 |
| Présents | : | 19 |
| Présents et représentés | : | 23 |
| Votants | : | 23 |

Le mercredi 16 juin 2021, le Bureau Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 10 juin 2021, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, au 1 rue Jean Rostand à Orsay - Salle du Conseil.

DELEGUES PRESENTS

| | |
|--------------------------------|---------------------------------|
| Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER | Commune de Ballainvilliers |
| Monsieur Jean-François VIGIER | Commune de Bures-sur-Yvette |
| Monsieur Christian LECLERC | Commune de Champlan |
| Madame Rafika REZGUI | Commune de Chilly-Mazarin |
| Madame Muriel DORLAND | Commune d'Epinais-sur-Orge |
| Monsieur Yann CAUCHETIER | Commune de Gif-sur-Yvette |
| Madame Lucie SELLEM | Commune de Gometz-le-Châtel |
| Monsieur Jean-Pierre MEUR | Commune de la Ville du Bois |
| Madame Sandrine GELOT | Commune de Longjumeau |
| Monsieur Nicolas SAMSOEN | Commune de Massy |
| Madame Isabelle KLJAJIC | Commune de Montlhéry |
| Monsieur Didier PERRIER | Commune de Nozay |
| Monsieur Grégoire de LASTEYRIE | Commune de Palaiseau |
| Monsieur Michel SENOT | Commune de Saclay |
| Monsieur Bernard GLEIZE | Commune de Vauhallan |
| Monsieur François Guy TRÉBULLE | Commune de Verrières-le-Buisson |
| Monsieur Dominique FONTENAILLE | Commune de Villebon-sur-Yvette |
| Monsieur Igor TRICKOVSKI | Commune de Villejust |
| Monsieur Guillaume VALOIS | Commune de Villiers-le-Bâcle |

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Monsieur Francisque VIGOUROUX a donné pouvoir à Monsieur Bernard GLEIZE
Monsieur Christian LARDIERE a donné pouvoir à Madame Isabelle KLJAJIC
Monsieur David ROS a donné pouvoir à Madame Rafika REZGUI
Monsieur Stéphane BAZILE a donné pouvoir à Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER

DELEGUES ABSENTS

Monsieur Olivier THOMAS Commune de Marcoussis
Monsieur Richard TRINQUIER Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS EXCUSES

Monsieur Clovis CASSAN Commune des Ulis
Monsieur Pierre-Alexandre MOURET Commune de Saint-Aubin

Secrétaire de séance : Lucie SELLEM

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE L'ETAT, DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE POUR LA CRÉATION DE TROIS ITINÉRAIRES CYCLABLES SUR L'AVENUE DU 1ER MAI DANS LE PARC D'ACTIVITÉS DES GLAISES À PALAISEAU, SUR LE PARC D'ACTIVITÉS D'IGNY VIA L'IMPASSE DE LA SABLIERE ET DE LA RUE LAVOISIER, SUR L'AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE ET LA RUE DE L'EGLISE À IGNY, AINSI QUE POUR L'ACQUISITION ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'OUTIL D'HYPER VISION ÉNERGÉTIQUE SMARTGLOBE

Le Bureau Communautaire,
sur rapport de Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER .

VU la loi n°2015-799 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, parue le 7 août 2015 ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2017-PREF-DRCL/844 du 6 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay, à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

VU le plan de relance de l'Etat lié à la crise sanitaire actuelle ;

VU la Délibération n° CR 2017-77 du 18 mai 2017 du Conseil régional d'Ile de France approuvant le Plan Vélo Régional ;

VU la délibération 2018-04-0020 du 28 mai 2018 du Conseil département de l'Essonne adoptant le Plan Vélo Départemental ;

CONSIDÉRANT que le projet d'aménagement cyclable impasse de la sablière / rue Lavoisier Commune d'Igny est inscrit dans le schéma directeur des circulations douces de la Communauté Paris-Saclay ;

CONSIDÉRANT que le projet de requalification du parc d'activités des Glaises à Palaiseau permet d'aménager une piste cyclable reliant deux itinéraires inscrits au schéma directeur des circulations douces de la Communauté Paris-Saclay ;

CONSIDÉRANT que ce projet de deux itinéraires cyclables est susceptible d'être éligible au dispositif « Plan de Relance » DSIL 2021 de l'Etat, du Plan Vélo de la Région Ile-de-France et celui du Département de l'Essonne ;

CONSIDÉRANT que le projet d'aménagement de circulations douces avenue de la République et rue de l'église à Igny est susceptible d'être éligible au dispositif « plan de relance » DSIL 2021 de l'Etat ainsi qu'à des subventions de droit commun auprès du département de l'Essonne et de la Région Ile-de-France ;

CONSIDÉRANT que le projet d'acquisition et de développement de l'outil d'hypervision énergétique SmartGlobe est susceptible d'être éligible au dispositif « plan de relance » DSIL 2021 de l'Etat ;

CONSIDÉRANT l'avis de la Commission communautaire n°4 « Finances, Ressources Humaines et Politiques Contractuelles» du 16 juin 2021 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. SOLLICITE le concours financier de l'Etat au titre du plan de relance DSIL 2021 lié à la crise sanitaire au taux maximal pour quatre opérations :
 - la création d'un itinéraire cyclable sur l'avenue du 1^{er} mai dans le parc d'activités des Glaises à Palaiseau ;
 - la création d'un itinéraire cyclable dans le parc d'activités d'Igny via l'impasse de la Sablière et la rue Lavoisier ;

Délibération n° 2021-153

- l'aménagement d'un itinéraire cyclable avenue de la République et rue de l'église à Igny ;
 - l'acquisition et le développement de l'outil d'hypervision énergétique Smartglobe.
2. SOLLICITE le concours financier de la Région Ile-de-France au titre du Plan Vélo Régional et du droit commun au taux maximal pour trois opérations :
- la création d'un itinéraire cyclable sur l'avenue du 1^{er} mai dans le parc d'activités des Glaises à Palaiseau ;
 - la création d'un itinéraire cyclable dans le parc d'activités d'Igny via l'impasse de la Sablière et la rue Lavoisier ;
 - l'aménagement d'un itinéraire cyclable avenue de la République et rue de l'église à Igny
3. SOLLICITE le concours financier du département de l'Essonne au titre du Plan Vélo Départemental et du droit commun au taux maximal pour trois opérations :
- la création d'un itinéraire cyclable sur l'avenue du 1^{er} mai dans le parc d'activités des Glaises à Palaiseau ;
 - la création d'un itinéraire cyclable dans le parc d'activités d'Igny via l'impasse de la Sablière et la rue Lavoisier ;
 - l'aménagement d'un itinéraire cyclable avenue de la République et rue de l'église à Igny ;
4. DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et articles nécessaires ;
5. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à ces projets, et notamment les conventions de financement à signer avec l'Etat, la Région Ile-de-France, le Département de l'Essonne et tout autre financeur, ainsi que leurs éventuels avenants.

Fait et délibéré le mercredi 16 juin 2021
Extrait conforme à l'original


Le Président,
Maire de Palaiseau

Grégoire de LASTEYRIE



ADOPTÉE par (23 VOIX)

23 POUR : Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER , M. Jean-François VIGIER, M. Christian LECLERC, Mme Rafika REZGUI, Mme Muriel DORLAND, M. Yann CAUCHETIER, Mme Lucie SELLEM, M. Francisque VIGOUROUX, M. Jean-Pierre MEUR, M. Christian LARDIERE, Mme Sandrine GELOT, M. Nicolas SAMSOEN, Mme Isabelle KLJAJIC, M. Didier PERRIER, M. David ROS, M. Grégoire DE LASTEYRIE, M. Michel SENOT, M. Stéphane BAZILE, M. Bernard GLEIZE, M. François Guy TRÉBULLE, M. Dominique FONTENAILLE , M. Igor TRICKOVSKI, M. Guillaume VALOIS

0 CONTRE :

Délibération n° 2021-153

0 ABST. :

ID télétransmission : 091-200056232 - 20210616 - lmc 135657 - DE - 1 - 1
Date AR Préfecture : 22 juin 2021

- Affichée / Publiée le : **22 JUIN 2021**

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.
- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr